



DIRECTION DE LA JEUNESSE

5, rue Jean-Pierre Timbaud
87031 Limoges cedex 1
Tel. 05 55 45 61 30

www.ville-limoges.fr

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Année scolaire : 2017 - 2018

La campagne d'inscriptions scolaires débute le 6 mars 2017. Comme l'année dernière, avec la mise en place du dossier unique par enfant, les familles pourront procéder aux inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires et extrascolaires.

Le dossier unique concerne les inscriptions :

- à l'école
- à la restauration scolaire
- aux accueils du matin gérés par la Ville
- aux garderies du midi (semaine et mercredi)
- à l'étude
- aux activités récréatives
- aux ateliers de découverte
- à l'accueil de loisirs les mercredis après-midi
- à l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

Afin de fluidifier l'accueil du public, l'ouverture des inscriptions à l'ensemble de ces activités s'échelonne sur 5 semaines à partir du 6 mars 2017, correspondant aux écoles de 5 secteurs géographiques de la Ville, selon le calendrier ci-dessous.

- **Secteur 1 : à partir du 6 mars 2017**

La Bastide / René Blanchot / La Brègère / Jacques Brel / René Descartes / Les Homérides / Jean Montalat / Gérard Philipe / Marcel Proust / Le Vigenal

- **Secteur 2 : à partir du 13 mars 2017**

Bellevue / Léon Blum / Condorcet / Jules Ferry / Victor Hugo / JMA Paroutaud / Pont-Neuf / Le Roussillon / Saint-Lazare / Jean Zay

- **Secteur 3 : à partir du 20 mars 2017**

Les Bénédictins / Carnot / Victor Chabot / Les Feuillants / Edouard Herriot / Montmailler

- **Secteur 4 : à partir du 27 mars 2017**

Léon Berland / Aristide Beslais / Odette Couty / Raoul Dautry / Jean Macé / La Monnaie / Montjovis

- **Secteur 5 : à partir du 3 avril 2017**

Henri Aigueperse / Cognac / Jean Le Bail / Joliot-Curie / Landouge / Marcel Madoumier

Le dossier unique complété et signé doit être transmis à la Mairie de Limoges, Direction de la Jeunesse
 5, rue Jean-Pierre Timbaud 87031 LIMOGES CEDEX 1, accompagné des pièces justificatives ci-dessous.

Pièces justificatives	Ecole (nouvelle inscription)	Changement d'école (entre 2 écoles de Limoges)	Restauration scolaire	Temps périscolaires	Accueil de loisirs
Copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance de l'enfant	X				X
Copies du carnet de santé ou des certificats de vaccinations obligatoires	X				X
Copie du jugement de divorce ou de séparation s'il y a lieu	X	X			X
Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois	X	X	X	X	X
Dérogation accordée par le Maire de la commune de résidence (si vous n'êtes pas domicilié à Limoges)	X				
Certificat de radiation de l'école précédente, s'il s'agit d'une école hors Limoges	X				
Dossier de préinscription pour les dispositifs d'accueil et de préscolarisation des enfants de moins de 3 ans	X				
RIB pour le paiement par prélèvement automatique			X	X	X
Copie du Passeport Vacances jeunes CAF					X

X Uniquement pour les enfants non scolarisés dans une école publique primaire de Limoges

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité.



Ville de
Limoges

Vie scolaire

Dossier unique d'inscription dans une école et aux activités périscolaires

Année scolaire 2017-2018



Enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : Sexe : Féminin Masculin

Adresse :

Code Postal : Commune :

Santé de l'enfant

Allergie (produire un certificat médical) OUI NON Préciser :

Autres problèmes médicaux OUI NON Préciser :

PAI (projet d'accueil individualisé) déjà mis en place : OUI NON

Autre :

Assurance extrascolaire

Compagnie :

N° de police :



Représentants légaux

Responsable 1

M^{me} M. Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur Autre Date de naissance :

Autorité parentale : OUI NON

marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) célibataire veuf(ve)

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

@ Courriel :

Responsable 2

M^{me} M. Nom : Prénom :

Père Mère Tuteur Autre Date de naissance :

Autorité parentale : OUI NON

marié(e) pacsé(e) vie maritale divorcé(e) séparé(e) célibataire veuf(ve)

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Domicile : ☎ Portable : ☎ Travail :

@ Courriel :

Informations relatives à la facturation pour les activités périscolaires

Redevable (personne qui règle la facture)

	Restauration scolaire Études - Garderies	Accueil de loisirs mercredis et vacances
Responsable 1	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Responsable 2	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Modalités de paiement

- Prélèvement automatique (fournir un RIB et remplir le formulaire d'autorisation de prélèvement)
- Autres modes de paiement (paiement sécurisé par Internet, chèque, espèces, carte bancaire)

Organisme qui verse les prestations familiales

- CAF Nom et prénom allocataire CAF 87 :
Numéro allocataire :
Numéro Passeport jeunes :
- J'autorise la Ville de Limoges à recueillir les informations me concernant auprès de la CAF, dont mes ressources, afin de vérifier mon éligibilité aux réductions de tarifs et de simplifier mes démarches.
- MSA

Retour de l'enfant au domicile après les activités périscolaires et de loisirs

Mon enfant scolarisé en école élémentaire est autorisé à rentrer seul au domicile OUI NON

Si NON, en dehors des responsables légaux, personnes autorisées à venir le chercher

Nom - Prénoms	Lien de parenté	N° de téléphone

Je déclare sur l'honneur exacts tous les renseignements portés sur ce formulaire et m'engage à informer la Direction de la jeunesse de toute modification relative à mes coordonnées ou à l'état de santé de mon enfant, pouvant intervenir en cours d'année.

À Limoges, le

Signature du responsable 1

Signature du responsable 2

Cet imprimé complété et signé doit être transmis à la Mairie de Limoges, Direction de la jeunesse
5 rue Jean-Pierre-Timbaud 87031 LIMOGES CEDEX 1, accompagné des pièces justificatives obligatoires.

La Ville de Limoges dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement les inscriptions scolaires et aux activités périscolaires. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires suivants : Inspection Académique, Trésor public. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant. Pour exercer ce droit la demande doit être adressée au Correspondant Informatique et Libertés de la Ville de Limoges par courriel (clic@ville-limoges.fr) ou par courrier postal à l'hôtel de ville (9 place Léon-Betoulle - 87031 Limoges cedex 1).

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - MERCREDIS 2017 / 2018

Le mercredi, en fonction de l'école fréquentée et quel que soit leur âge, les enfants sont affectés dans un accueil de loisirs municipal, selon la répartition ci-dessous. La restauration est assurée dans chacun des centres. Cette organisation permet de réduire les temps de transport et de répondre au souhait de proximité exprimé par les familles.

Accueil de loisirs de Beaublanc (103 avenue Montjovis / 06 69 68 30 27 / accueilbeaublanc@ville-limoges.fr)

Henri Aigueperse – Cognac – Descartes - Joliot-Curie - Jean Le Bail - Jean Macé - Marcel Madoumier – Montjovis – Montmailler - Le Vigenal

Accueil de loisirs Léon Berland (3, place du 63^e R.I. / 06 17 53 96 99 / accueilleonberland@ville-limoges.fr)

La Bastide - Léon Berland - Aristide Beslais - René Blanchot - La Brègère – Carnot - Odette Couty - Les Feuillants - La Monnaie

Accueil de loisirs Léon Blum (11, avenue Léon Blum / 06 99 16 87 60 / accueilleonblum@ville-limoges.fr)

Les Bénédictins - Léon Blum - Edouard Herriot - Victor Hugo - Pont-Neuf - Saint-Lazare - Jean Zay

Accueil de loisirs Jules Ferry (15, rue Jules Ferry / 06 18 03 72 50 / accueiljulesferry@ville-limoges.fr)

Bellevue - Victor Chabot - Jules Ferry - Condorcet-Roussillon - J.M.A Paroutaud

Accueil de loisirs de Landouge (212, rue du Mas Loge / 07 60 01 15 89 / accueillandouge@ville-limoges.fr)

Landouge

Accueil de loisirs Jean Montalat (9, rue Jean Montalat - 06 17 53 91 44 / accueiljeanmontalat@ville-limoges.fr)

Jacques Brel - Les Homérides - Jean Montalat - Gérard Philippe - Marcel Proust - Raoul Dautry

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS

L'admission aux accueils de loisirs municipaux nécessite une **inscription préalable obligatoire**. La capacité d'accueil de chaque centre étant limitée, les enfants ne pourront être accueillis qu'après **réservation, auprès des directeurs des accueils de loisirs**. Il est possible d'annuler jusqu'au mercredi qui précède la journée réservée. Passé ce délai, les jours concernés seront facturés.

Les réservations doivent être effectuées par période, selon le calendrier suivant.

Période	Date	Période de réservations
Vacances d'été (juillet et août) et mercredis de septembre - octobre	Du lundi 10 juillet au mercredi 18 octobre 2017	A partir du 15 mai 2017
Vacances d'automne et mercredis de novembre - décembre.	Du lundi 23 octobre au mercredi 20 décembre 2017	A partir du 4 septembre 2017
Vacances de Noël et mercredis de janvier - février.	Du mardi 26 décembre 2017 au mercredi 7 février 2018	A partir du 6 novembre 2017
Vacances d'hiver et mercredis de mars - avril.	Du lundi 12 février au mercredi 4 avril 2018	A partir du 8 janvier 2018
Vacances de printemps et mercredis de mai - juin.	Du mardi 9 avril au mercredi 4 juillet 2018	A partir du 26 février 2018

TARIFS & MODES DE RÈGLEMENT

Le tarif est fonction du quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales. Lorsque l'enfant réside en dehors de Limoges, le tarif est majoré de 25%. La facturation est trimestrielle. Un supplément de 4 € est appliqué pour chaque enfant récupéré avec retard à l'issue des activités de l'accueil de loisirs.

Le paiement des factures peut être effectué en espèces, par chèque, par prélèvement automatique, par paiement sécurisé sur Internet ou par carte bancaire.

Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux. Il est disponible dans chaque accueil ou sur le site de la ville de Limoges (www.ville-limoges.fr).

ACCUEILS DE LOISIRS MUNICIPAUX - VACANCES 2017 / 2018

VACANCES SCOLAIRES POUR LES 3 - 13 ANS

Les enfants sont accueillis à chaque période de vacances scolaires en dehors de Noël sur réservation dans un accueil de loisirs municipal, en fonction de leur point d'accueil, selon la répartition ci-dessous. Les enfants peuvent soit être amenés directement à leur accueil de loisirs, soit être pris en charge dans leur point d'accueil entre 7h30 et 8h30, d'où ils seront ensuite conduits en bus à l'accueil de loisirs de rattachement.

En fin de journée, les enfants doivent être récupérés entre 17h30 et 18h30 au même point d'accueil que le matin ou à partir de 16h45 directement à l'accueil de loisirs.

Accueil de loisirs Léon Blum (11, avenue Léon Blum / 06 99 16 87 60 / accueilleonblum@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Léon Berland

Accueil de loisirs de Landouge (212, rue du Mas Loge / 07 60 01 15 89 / accueillandouge@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Jules Ferry

Accueil de loisirs Jean Montalat (9, rue Jean Montalat - 06 17 53 91 44 / accueiljeanmontalat@ville-limoges.fr)

Point d'accueil : Beaublanc

VACANCES DE NOËL

Les enfants sont accueillis sur réservation à l'accueil de loisirs de Beaublanc (103 avenue Montjovis / 06 69 68 30 27 / accueilbeaublanc@ville-limoges.fr). Il n'y a pas de ramassage en bus pendant les vacances de Noël.

VACANCES SCOLAIRES POUR LES 14 - 17 ANS

Les jeunes sont accueillis sur réservation à l'accueil de loisirs de Beaublanc (103 avenue Montjovis / 06 69 68 30 27). L'accueil est possible à la journée avec repas entre 9h00 et 18h00 ou à la demi-journée sans repas entre 13h30 et 18h00. Le départ s'effectue entre 16h00 et 18h00.

INSCRIPTIONS - RESERVATIONS

L'admission aux accueils de loisirs nécessite une **inscription préalable obligatoire**. La capacité d'accueil de chaque centre étant limitée, les enfants ne pourront être accueillis qu'après **réservation, auprès des directeurs des accueils de loisirs**. Les réservations sont obligatoires et définitives. Toute journée réservée sera facturée sauf sur présentation d'un justificatif médical ou d'un justificatif attestant d'un événement personnel ou professionnel imprévisible.

Les réservations doivent être effectuées par période, selon le calendrier suivant.

Période	Date	Période de réservations
Vacances d'été (juillet et août) et mercredis de septembre - octobre	Du lundi 10 juillet au mercredi 18 octobre 2017	A partir du 15 mai 2017
Vacances d'automne et mercredis de novembre - décembre.	Du lundi 23 octobre au mercredi 20 décembre 2017	A partir du 4 septembre 2017
Vacances de Noël et mercredis de janvier - février.	Du mardi 26 décembre 2017 au mercredi 7 février 2018	A partir du 6 novembre 2017
Vacances d'hiver et mercredis de mars - avril.	Du lundi 12 février au mercredi 4 avril 2018	A partir du 8 janvier 2018
Vacances de printemps et mercredis de mai - juin.	Du mardi 9 avril au mercredi 4 juillet 2018	A partir du 26 février 2018

TARIFS & MODES DE RÈGLEMENT

Voir au verso

Toute inscription en accueil de loisirs vaut acceptation du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs municipaux. Il est disponible dans chaque accueil ou sur le site de la ville de Limoges (www.ville-limoges.fr).

Inscription aux accueils de loisirs

Nom - Prénom de l'enfant Date de naissance

École fréquentée

Cocher les périodes souhaitées

Activités	oui	non
Mercredi après-midi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Petites vacances	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vacances d'été	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autorisation de prise de vue

J'autorise la prise de vue pour mon enfant : OUI NON

Les photos ou films des activités pourront être utilisés sur des supports de communication (dépliants, reportages télévisuels ou à destination des familles, presse locale, blogs, site internet officiel de la Ville de Limoges).

Réservations

Les réservations aux accueils de loisirs seront ouvertes à compter du **13 mai 2017** auprès du directeur de l'accueil de loisirs dont dépend l'école de votre enfant.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas les écoles publiques de la Ville de Limoges, les réservations devront être effectuées auprès de l'accueil de loisirs de Beaublanc.

Cette inscription vaut acceptation du règlement des temps périscolaires. Il est affiché dans l'école ou consultable sur le site de la Ville de Limoges (www.ville-limoges.fr).

À Limoges, le

Signature des responsables